



LETTRE DE LA RELANCE FLASH

Une prime pour les collectivités recrutant un apprenti

Dans le cadre de France Relance et du plan #unjeuneunesolution, le Gouvernement met en place une aide qui sera versée aux collectivités locales embauchant un apprenti

L'aide prend la forme d'une **prime de 3000 €** pour les collectivités locales recrutant un apprenti **entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021**

La prime sera liquidée par l'Agence de Service et de Paiement.

Cette somme s'ajoutera à la prise en charge de la moitié des coûts de formation pédagogique par le CNFPT

Un décret instituant cette mesure sera publié dans les prochains jours

#1JEUNE1SOLUTION

Au sortir de la crise de la Covid-19, accompagner les 16-25 ans pour construire leur avenir

En 2020, alors qu'ils subissent de plein fouet les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire, encourager l'emploi des jeunes est plus que jamais nécessaire.

Dans cette optique, le Gouvernement déploie, dans le cadre de France Relance, le plan #1jeune1solution et mobilise un budget de 6,7 milliards d'euros.

Le plan vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mise sur un ensemble de mesures comme les aides à l'embauche, la formation, l'accompagnement, les aides financières...

Pour faciliter l'entrée dans la vie professionnelle, des mesures spécifiques pour renforcer l'apprentissage sont mises en oeuvre.

Une aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis a été déployée pour les entreprises.

Le principe est désormais étendu aux collectivités locales.

**Tous mobilisés
pour l'apprentissage !**